

Fiche 23 : Diminuer les disparités autour du coût du petit cycle de l'eau

23.1. Les problématiques

L'étude sur la solidarité territoriale autour de l'eau dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais a mis en avant 4 problématiques autour du prix de l'eau.



Tout d'abord, la majorité des distributeurs d'eau potable présents dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais pratiquent des tarifs dégressifs pour la tarification de l'eau potable auprès des abonnés non domestiques. C'est une mesure jugée injuste par la plupart des personnes rencontrées dans le cadre de l'étude car proportionnellement, les plus gros consommateurs payent moins que ceux qui consomment moins. Cela va à l'encontre des actions entreprises ces dernières années pour inciter les citoyens à réaliser des économies d'eau.

Ensuite, chaque distributeur a un prix de l'eau différent. Il existe autant de prix de l'eau qu'il y a de distributeurs et il y a parfois des différences importantes. Par exemple, à l'échelle du département d'Ille-et-Vilaine, le coût de l'eau par m³ pour 120 m³ consommés varie du simple au double. De plus, à l'échelle d'un EPCI il existe plusieurs prix de l'eau différents. Cela ne permet pas de mettre en place une cohérence territoriale et cela renforce les disparités entre urbain et rural.

La troisième problématique identifiée autour du prix de l'eau concerne la tarification de l'eau pour les abonnés non domestiques. Les distributeurs d'eau potable pratiquent des tarifs dégressifs pour les abonnés non domestiques. Cela permet d'attirer des entreprises agroalimentaires consommatrices d'eau et cela peut créer des concurrences entre les territoires. Les personnes rencontrées ont jugé qu'il y avait un manque de solidarité territoriale sur ce point.

Enfin, les producteurs d'eau potable pratiquent des coûts de vente différents. Cela incite les producteurs à acheter de l'eau à la structure la moins chère. Cependant, cela n'est pas pertinent en termes de gestion de la ressource. Il s'agit donc de faire passer des intérêts économiques et financiers avant les intérêts de la nature. Il y a donc, sur ce point, un manque important de solidarité non marchande.

23.2.ACTION 10	Etudier l'harmonisation des tarifs de l'eau potable
Enjeu	Diminuer les disparités autour du coût du petit cycle de l'eau
Public concerné	Producteurs et distributeurs d'eau potable
Objectifs	Supprimer les tarifs dégressifs pour les abonnés domestiques afin d'inciter les économies d'eau Identifier les possibilités pour harmoniser les prix de l'eau et déterminer l'échelle pertinente
Modalités de mises en œuvre	<p>Dans le cadre de la concertation avec les acteurs locaux, la question du coût de l'eau a souvent été abordée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Mettre en place des tarifs progressifs pour les abonnés domestiques</u> <p>Les personnes rencontrées perçoivent une forte inégalité concernant la tarification de l'eau potable compte tenu de l'existence de tarif dégressif. Il y a autant de coûts de l'eau que de structures distributrices. Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais, il existe 28 coûts de l'eau différents facturés aux usagers domestiques et non domestiques. La majorité des coûts fixés pour les usagers sont des tarifs dégressifs, ce qui signifie que proportionnellement, les plus gros consommateurs sont ceux qui payent le moins. La disparition des tarifs dégressifs pour les usagers domestiques est une mesure nécessaire pour encourager les économies d'eau.</p> <p>La Collectivité Eau du Bassin Rennais a mené une étude pour harmoniser le prix de l'eau à l'échelle de son territoire en 2015. Cette étude a permis de déterminer une feuille de route pour arriver progressivement, en 2023, à un tarif unique de l'eau pour l'ensemble des abonnés domestiques de Rennes Métropole. Il y aura également une harmonisation du prix de l'eau pour les abonnés non domestiques avant 2030. La Collectivité Eau du Bassin Rennais a également mis en place la gratuité de l'eau potable pour les 10 premiers m³ consommés et un tarif dissuasif au-delà de 120m³ consommés, à part pour les familles nombreuses.</p> <p>En Ille-et-Vilaine, il existe une volonté du SMG 35 d'avoir des interlocuteurs uniques qui seraient les syndicats mixtes de production. L'objectif serait qu'il n'y ait plus à l'échelle des 6 syndicats mixtes de production, des syndicats de distribution et de production. Le SMG 35 souhaiterait également qu'à terme, les syndicats de productions soient également distributeurs, ce qui permettrait d'harmoniser les prix de l'eau à l'échelle du département. Par exemple, avec la loi portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRe) et la prise de compétence eau potable par les EPCI au 1^{er} janvier 2020, les syndicats de distribution présents à l'échelle du SPIR devraient disparaître. Ainsi, il y aurait un unique tarif facturé aux usagers domestiques à l'échelle du SPIR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Limiter la concurrence par le prix de l'eau avec les abonnés non domestiques</u> <p>Les distributeurs d'eau potable pratiquent aussi des tarifs dégressifs pour les abonnés non domestiques. Lors de la concertation avec les acteurs locaux, certains ont évoqué que les tarifs pour les abonnés non domestiques pouvaient créer une concurrence entre les territoires pour attirer des entreprises consommatrices d'eau. Cela crée donc des inégalités entre les territoires pour attirer des entreprises. Il pourrait être intéressant de questionner les distributeurs d'eau potable quant à ces pratiques et d'identifier les pistes d'actions possibles pour limiter la concurrence entre les territoires à travers le prix de l'eau.</p>
Points de vigilance	<p>La mise en place de tarifs dégressifs est une mesure inégalitaire qui n'incite pas les usagers à réaliser des économies d'eau.</p> <p>La prise de compétence eau potable par les EPCI au 1^{er} janvier 2020 ne signifie pas qu'il y aura un unique coût de l'eau sur le territoire. En effet, si les structures de production et de distribution sont situées sur 3 EPCI différents, elles pourront se maintenir. Cela signifie donc qu'il pourra y avoir des disparités dans le coût de l'eau à l'échelle d'un EPCI. Il y a donc une question importante qui est soulevée, c'est l'échelle à laquelle l'harmonisation des coûts de l'eau potable doit être étudiée. Certaines personnes ont expliqué qu'il pouvait exister une concurrence entre les producteurs d'eau potable à travers le coût de vente. L'étude à mener pour harmoniser les coûts de l'eau doit également concerner les producteurs d'eau, et cela soulève la question de l'échelle à laquelle la mener.</p>